

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Novembre (28/11/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine FANFELLE), **Adjoint**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Abdelkader SELAM), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Gérard VALLES (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHE), M. Gilles BENECH (représenté par M. Claude GAUTHIER),

Conseillers Municipaux

ÉTAIENT EXCUSÉS :

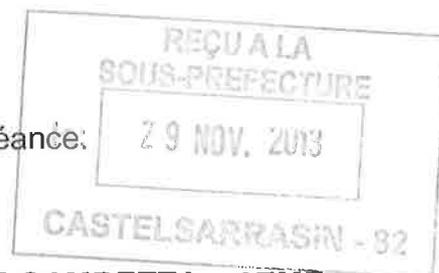
Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Guy ROQUEFORT, **Conseiller Municipal**

Mme Odile MARTY MOTHE est nommée secrétaire de séance.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

06 – 28 Novembre 2013

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX BT – RUE GAMBETTA – 2EME
TRANCHE – PARTICIPATION COMMUNALE**

Rapporteur : Mme DOURLENT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- Les travaux de dissimulation de réseaux BT Rue Gambetta (2ème tranche),

CONSIDERANT que le montant estimatif des travaux de dissimulation du réseau de distribution publique est de 66 552,33 € TTC,

CONSIDERANT que la Commune devra participer aux travaux de dissimulation du réseau de distribution publique pour un montant estimatif de 20 547,00 €.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES),**

1. **APPROUVE** le projet de dissimulation du réseau BT – Rue Gambetta (2ème tranche) tel que présenté ci-dessus,
2. **APPROUVE** la participation financière correspondante de la Commune, (soit sur la base de 35 % du montant HT des travaux + 5,5 % de ces 35 %) pour un montant estimatif de 20 547,00 € (ajusté en fonction du montant définitif des travaux),
3. **CONFIE** la maîtrise d'ouvrage des travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (S.D.E. 82),
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.
5. **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2014.

Pour copie conforme

Moissac le 29 novembre 2013



Le Maire,

Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :